

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00298

### CONTRAT RIVIERE ONDAINE-LIZERON – AMENAGEMENT DE L'ONDENON ET DE L'ONDAINE A LA RICAMARIE - VALIDATION DE L'AVANT PROJET ET DEPOT DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES

Le Bureau communautaire a été convoqué le 8 septembre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

#### **Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

#### **Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-François BARNIER, M. Bernard BONNET, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Daniel TORGUES

#### **Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170830-D20170029810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170922

## DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

### CONTRAT RIVIERE ONDAINE-LIZERON – AMENAGEMENT DE L'ONDENON ET DE L'ONDAINE A LA RICAMARIE - VALIDATION DE L'AVANT PROJET ET DEPOT DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES

L'Ondenon, qui devient Ondaine en traversant La Ricamarie, est couvert sur presque l'ensemble du linéaire du centre-ville de cette commune (800 mètres).

Cette situation engendre des risques d'inondation importants mis en évidence par les études réalisées dans le cadre du contrat de rivière et du Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI). Par ailleurs, le cours d'eau est très artificialisé ne jouant aucun rôle écologique ou paysager.

Dans ce contexte, et pour répondre aux objectifs du Contrat de rivière Ondaine-Lizeron et du Programme d'Actions de Prévention des Inondation (PAPI) signé ce printemps, il est prévu de découvrir le cours d'eau et de réaménager le lit et les berges sur le linéaire le plus exposé aux inondations. Il s'agit des 600 mètres situés en aval de la rue de La Libération.

L'étude d'avant-projet a été présentée en comité de pilotage le 19 juin 2017. Les scénarios retenus pour les différents tronçons de rivière ont recueilli un avis favorable de l'ensemble des acteurs.

A ce stade, le montant de l'opération est estimé à 3 500 000 € HT sous maîtrise d'ouvrage pour Saint-Etienne Métropole répartis de la façon suivante :

Poste	Montant en € HT
Maîtrise d'œuvre et études diverses	300 000
Acquisitions foncières	300 000
Travaux (dont gestion des sols pollués et reconstitution des infrastructures impactées)	2 900 000
<b>Total</b>	<b>3 500 000</b>

La gestion des terres polluées représentant une part importante des dépenses, c'est une hypothèse haute qui a été retenue à ce stade, des sources d'économie étant recherchées.

Grâce aux différents financements, notamment de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de la Loire, Saint-Etienne Métropole peut prétendre à une aide financière de 60% sur l'ensemble de la dépense.

Les emprises foncières nécessaires appartiennent en grande majorité à la commune ou à Saint-Etienne Métropole. Les emprises complémentaires feront l'objet d'acquisitions amiables avec les bailleurs sociaux concernés (Néolia et Le Toit Forézien).  
A ce stade du projet, il est nécessaire de déposer un dossier d'autorisation environnementale unique.

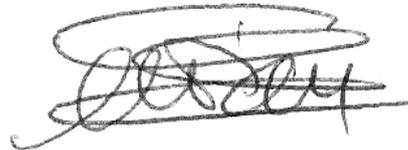
Au regard des éléments exposés dans les paragraphes précédents.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'avant-projet de l'aménagement de l'Ondenon et de l'Ondaine à La Ricamarie et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à :**

- **déposer les dossiers réglementaires nécessaires à l'aboutissement du projet,**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° 430 du budget principal de l'exercice 2017 et suivants,**
- **les recettes correspondantes seront perçues à l'opération n° 430 du budget principal de l'exercice 2018 et suivants.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU